

Un numéro unique régional :



VOUS AVEZ ENTRE 15 ET 30 ANS ?
DES QUESTIONS SUR VOTRE LOGEMENT FUTUR OU ACTUEL
(RECHERCHE, ACCÈS, MAINTIEN, FINANCEMENT, SORTIE ...)
Appelez gratuitement le numéro LoJIC :

02 51 86 74 00

Service GRATUIT et OUVERT À TOUS LES JEUNES mis en place par l'URHAJ



Votre point A.I.O.A près de chez vous :



Sur rendez-vous
A la résidence Loire Layon
2 allée Simone Iff
Chalonnnes sur Loire
et
Dans les Frances Services de
Brissac Loire Aubance
Et Bellevigne en Layon

Permanence sans rendez-vous à Brissac
11 Rue Nationale
Le 2ème vendredis du mois de 14h à 17h

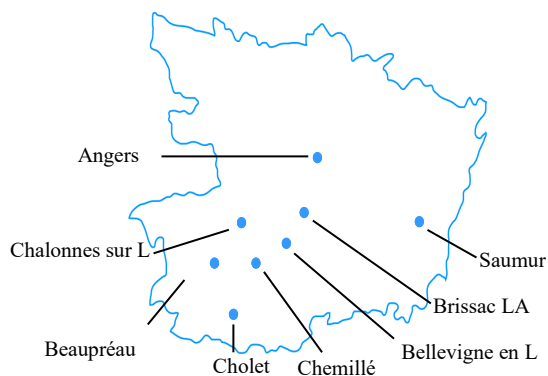
Permanence sans rendez-vous à Bellevigne en Layon
2 Parc du Neufbourg
Les 4ème vendredis du mois de 14h à 17h

Votre point A.I.O.A. appartient à
un réseau mobilisé pour vous proposer
un service harmonisé et de qualité.



Un réseau de points d'accueil départementaux
harmonisés pour plus de proximité et de qualité,
coordonnés par le Service Logement Jeunes
(Habitat Jeunes David d'Angers).

Version 20/02/2023



Pour prendre rendez-vous:
Par téléphone au 02.41.24.37.37
Ou 07.69.99.96.26
Par mail: davidangers@ahjda.fr



LOIRE
LAYON AUBANCE



AOA
ACCUEIL INFORMATION ORIENTATION
ACCOMPAGNEMENT

J'ai entre 16 et 30 ans

AIDE A LA RECHERCHE

AIDE A L'ACCES

AIDE A LA GESTION

AIDE AU MAINTIEN

AIDE AU DEPART

**DES BESOINS
SUPPLEMENTAIRES**

le service A.I.O.A me reçoit en rendez-vous pour m'accompagner à :

Rechercher mon logement :

- Quel logement ?
- Quelles dépenses ?
- Comment chercher ?

Préparer mon installation :

- Quelle organisation ?
- Quelles démarches administratives ?
- Quelles aides ?

Comprendre mes obligations de locataire :

- Quels sont mes droits et devoirs ?
- Ceux de mon propriétaire ?

Me maintenir dans mon logement :

- Quelles aides face aux difficultés rencontrées ?

Quitter mon logement :

- Comment donner mon préavis, organiser mon départ et mon déménagement ?
- Ai-je tout prévu pour mon relogement ?



- Besoin d'un logement spécifique ?
- Besoin d'être accompagné dans la durée ?
- Des questions juridiques ?

Le Service Logement Habitat Jeunes c'est aussi

DES INFORMATIONS

COLLECTIVES

à destination des jeunes, des organismes de formation et d'insertion, des partenaires.

Demandez-nous la documentation.

UNE OFFRE D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT

pour faciliter la mobilité des jeunes.

UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL RENFORCÉ

pour les jeunes rencontrant des difficultés.

UN TRAVAIL EN PARTENARIAT

avec les bailleurs sociaux, le réseau Habitat Jeunes, le SIAO, Action logement, les maisons départementales des solidarités, les CCAS, la mission locale, la caf, le FSL, l'Adil,

....